

et le piégeage dans les Territoires avant 1938 et qui ont continué d'y habiter. Des dispositions permettent également d'accorder des permis de chasse générale, aux descendants de ces personnes de race blanche.

A cause de la nature nomade de l'Esquimau et des vastes régions dans lesquelles il s'adonne à la chasse et au piégeage, aucun enregistrement de concessions de piégeage n'est prévu dans les districts de Franklin et de Keewatin, bien qu'un certain nombre de réserves aient été établies pour le gibier dans les Territoires afin de conserver les animaux à fourrure et le gibier qui s'y trouvent pour l'indigène. La plus grande de ces réserves est celle des îles de l'Arctique qui englobe toutes les îles au nord de la terre ferme plus une immense étendue sur le continent.

Les mesures prévues par l'Ordonnance pour l'établissement de concessions de piégeage immatriculées ont été mises en vigueur dans le district de Mackenzie le 1<sup>er</sup> juillet 1949. En vertu de ces règlements, des droits exclusifs au piégeage dans des zones limitées sont accordés aux trappeurs pour les encourager à disposer prudemment des animaux à fourrure qui s'y trouvent et à faire les améliorations pouvant augmenter la production. Le district de Mackenzie est divisé en 11 districts surveillés (y compris Wood-*Buffalo-Park*) couvrant une superficie de 386,615 milles carrés dont plus de la moitié est enregistrée. On compte 317 zones individuelles et 118 zones de groupe enregistrées.

Le fléchissement du marché des fourrures depuis quelques années a détourné les trappeurs de leur industrie; plusieurs ont obtenu de l'emploi ailleurs et d'autres ont refusé de s'éloigner des régions colonisées pour exercer le piégeage. La prise se ressent de ce manque d'intérêt, bien qu'elle se soit maintenue pour le lynx, la martre et la loutre et que des augmentations marquées aient été observées en ce qui a trait au rat musqué et au castor. La prise du renard, de la belette, du vison et de l'écureuil a diminué de façon marquée. Les peaux levées durant la saison 1953-1954 ont été de 321,760 de rats musqués, 38,116 d'écureuils, 27,178 de renards blancs, 9,218 de belettes, 9,760 de castors, 4,477 de visons, 4,863 de martres, 1,244 de lynx, 1,090 de renards noirs, bleus, croisés, roux et argentés, 475 de loups, 133 de loutres, 100 de gloutons et 18 de pékans.

La prise du castor et de la martre est contingentée; les trappeurs sont autorisés à abattre ou à capturer un castor par cabane. Dans les régions où le castor est rare et où les conditions sont favorables, des déménagements sont effectués. Des saisons fermées sont établies lorsqu'il est clair que certaines espèces particulières d'animaux à fourrure sont victimes d'un piégeage excessif. Un programme d'empoisonnement du loup se poursuit dans les régions où ces animaux sont néfastes à la faune désirable.

La loi sur la chasse est appliquée par des gardes postés dans les différents centres habités du district de Mackenzie; ailleurs dans les Territoires, la loi est appliquée par la Gendarmerie royale.

### Section 3.—Élevage

L'élevage domestique des animaux à fourrure a débuté dans l'Île-du-Prince-Édouard vers 1887 et dans la province de Québec en 1898. Aujourd'hui il se pratique dans toutes les provinces du Canada. Les renards furent les premiers à être élevés en captivité sur un pied commercial, mais on élève maintenant le vison, le chinchilla, le raton laveur, la martre, le pékan, le putois, le myopotame et d'autres. Les visons sont les plus nombreux, suivis des divers types de renards; ces deux espèces dépassent de beaucoup toutes les autres.

L'augmentation des fermes d'élevage a été lente et régulière jusqu'en 1920 alors qu'on en comptait 587; elle fut plus rapide entre 1920 et 1938 (10,454). Après la perte des marchés de Londres et d'Europe en 1939, les prix ont baissé et plusieurs fermes n'ont pu tenir. Les prix ont fort augmenté après la seconde guerre mondiale, mais les frais d'exploitation se sont accrus aussi et le nombre des fermes d'élevage, surtout celles exploitées d'accord avec d'autres entreprises agricoles, a continué à diminuer. En 1953, 2,513 seulement ont fait rapport, mais malgré leur nombre décroissant, le volume de production s'est maintenu.